

LA LOI DE FINANCES 2016

7 janvier 2016 à Aix-en-Provence (ENSOSP)

OBJECTIF

Cette journée d'actualité et d'échanges est organisée afin d'apprécier les perspectives d'évolution des recettes et des dépenses locales en 2016 et de mieux en anticiper les conséquences.

PUBLIC

Directeur des services, directeur ou responsable financier.

INTERVENANT

Luc Alain Vervisch, consultant et formateur en finances et gestion locales

LIEU

ENSOSP - Pôle pédagogique
1070, rue du Lieutenant Parayre
BP 20316
13798 Aix-en-Provence cedex 3
Tél. : 04 42 39 04 00
www.ensosp.fr

Horaires : 9h00 - 12h30 — 14h00 - 17h00

CONTACTS

Conseiller formation
Brigitte Bonnet
Tél. : 04 86 22 06 30
brigitte.bonnet@cnfpt.fr

Contact et suivi
Cathy Vervaeke
Tél. : 04 94 08 96 05
Fax : 04 94 08 96 50
cathy.vervaeke@cnfpt.fr



DÉLÉGATION RÉGIONALE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

PROGRAMME

09h00 à 9h30 : Accueil des participants

09h30 à 12h30 : M. Luc Alain VERVISCH, consultant et formateur en finances et gestion locales, présentera **les principales dispositions de la loi de finances initiale 2016** applicables aux collectivités territoriales : réduction des dotations de l'État et répartition entre niveaux de collectivités et par type de dotations, dispositions fiscales, évolution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, ainsi que les autres éléments de contexte : marchés financiers, évolution de la masse salariale, etc.

14h00 à 17h00 : Une table ronde et des échanges mettront un focus sur les conséquences des principales dispositions de la loi de finances pour chaque type de collectivité (commune, EPCI, département, région). La table ronde, animée par Luc Alain VERVISCH, associera :

- Mme Monique GARBEY, Direction des finances à la Métropole Nice Côte d'Azur.
- M. Yannick LE HOUELLEUR, Directeur-adjoint à la Direction des Finances du Conseil général du Var.
- M. Brice MILLET, Directeur financier de la ville de Sorgues.
- M. Frédéric OLIVIERI, Chargé de mission Service Budget et Fiscalité à la Direction des finances et du contrôle de gestion du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

MODALITÉS D'INSCRIPTION

• Inscription en ligne auprès de votre service formation sur le site :

<https://inscription.cnfpt.fr>

Date limite d'inscription le 21/12/2015

Code R3LFI021

Attention : l'inscription validée par la collectivité vaut acceptation dans la limite des places disponibles (300). Un e-mail de confirmation est adressé la semaine précédant la manifestation.

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DÉLÉGATION RÉGIONALE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
CHEMIN DE LA PLANQUETTE CS 90578 – 83041 TOULON CEDEX
T : 04 94 08 96 00 – F : 04 94 08 96 50
WWW.CNFPT.FR

